

Réunion du 3 janvier 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Denis LIEB

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude HALLER

**N° CP/2011/7 - Insertion sociale - 4512**  
**Fonds local d'aide aux jeunes - Avance de financement 2011 au Relais Emploi de Strasbourg**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le versement pour 2011 d'une avance financière au Relais Emploi de Strasbourg dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds local d'aide aux jeunes

- décide que cette avance s'établit à 70 % du montant de la subvention prévue pour 2011, soit 315 000 €

- décide que le solde de la dotation sera versé sur présentation avant le 30 juin 2011 d'un bilan quantitatif et qualitatif de la gestion du dispositif en 2010.

Elle approuve par ailleurs la convention financière 2011 à intervenir entre le Relais Emploi de Strasbourg et le Département.

Elle autorise en outre son président à signer cette convention et à mettre en œuvre le versement de l'avance ainsi que du solde, dans les conditions précisées par le rapport.

**Non participation au vote** : Monsieur Henri DREYFUS

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL